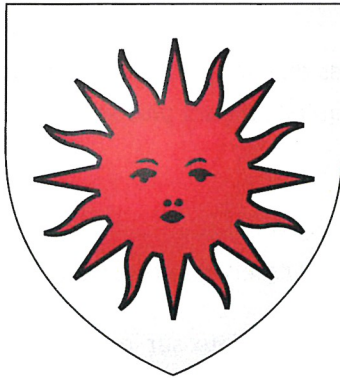




Mairie de Soleilhas

59 rue Clastre

04120 SOLEILHAS

04.92.60.42.87

contact@mairiesoleilhas.fr

ARRETE MUNICIPAL N°2023-22

Circulation adaptée pour travaux

**Rue CLASTRE, PR 25+950 (calvaire)
Du mardi 29 aout 2023 et ce pour 180 jours**

Le Maire de la commune de Soleilhas, Jean-Pierre LOMBARD, arrête :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6.1, L2215-4 et L2215-5

Vu le Code de la Route et notamment les articles L411-1 à L411-7,

Vu le code de la voirie routière L113-2, L115-1 à L116-8, L123-8, L131-1 à L131-7, L141-10 et L141-11

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande présentée par l'entreprise **AZURCONNECT-TECNOLOGIES**, 13 470 Carnoux en Provence, représenté par M SOUSA Bruno, par le CERFA 14023 en date 21/08/2023,

Considérant qu'en raison des travaux portant sur la voirie dans la **rue CLASTRE PR25+950 (près calvaire)**, pour le déploiement de la Fibre et/ou réseau téléphonique, soit la **réhausse d'une chambre Telecom** sous goudron,

Considérant qu'il appartient à l'entreprise AZURCONNECT-TECNOLOGIES de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public et des usagers,

Considérant que **la circulation et le stationnement doivent être adaptés :**

Du mardi 29 aout 2023 et pendant la durée des travaux sur 180 jours

ARRETE 2023-22 :

ARTICLE 1 : la circulation et le stationnement seront interdits et/ou adaptés dans la **rue Clastre PR25+950** pendant la durée des travaux, soit du : **Du mardi 29 aout 2023 et pendant la durée des travaux sur 180 jours.**

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 2 : la signalisation appropriée, tant avancée que de position est de la responsabilité de l'entreprise AZURCONNECT-TECNOLOGIES qui réalise les travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par

l'entreprise AZURCONNECT-TECNOLOGIES. La signalisation sera posée sur des panneaux amovibles. Elle sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par l'entreprise AZURCONNECT-TECNOLOGIES chargée des travaux, dès qu'elle n'aura plus son utilité.

ARTICLE 3 : RESPECT ET INTEGRITE DU DOMAINE PUBLIC

Par ailleurs, l'autorisation d'occupation du domaine public est accordée sous réserve du respect de l'intégrité des sols, du mobilier urbain compris dans l'emprise de l'autorisation.

L'entrepreneur prendra toutes les précautions afin de limiter les chutes de matériaux sur les voies publiques empruntées par son matériel.

Les opérations de nettoyage consécutives à l'occupation du domaine public sont à la charge du pétitionnaire. En cas d'anomalie, la Commune de Soleilhas se réserve le droit de facturer les opérations de remise en état ou de nettoyage nécessaires.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à la population de Soleilhas par affichage aux lieux habituels et également affiché à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Castellane.
- L'entreprise concernée

Fait à Soleilhas, le 23 août 2023

Le Maire,
Jean-Pierre LOMBARD





Ministère chargé
des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier ☐ service public ☐ maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☒

Nom : Prénom :

Dénomination : AZURCONNECT-TECHNOLOGIES Représenté par : Mr SOUSA Bruno

Adresse Numéro : 28 Extension : Nom de la voie : Avenue Paul cezanne

Code postal : 13470 Localité : CARNOUX EN PROVENCE Pays : FRANCE

Téléphone 0484884500 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : e.guido @ azurconnect.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : XPFIBRE Prénom :

Adresse Numéro : 389 Extension : Nom de la voie : Avenue du club Hippique

Code postal : 13097 Localité : AIX EN PROVENCE Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : permissions-voirie-ftth @ xpfibre.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° D102 Voie communale n°

Hors agglomération ☒ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 259501 Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue de Clastre

Code postal : 04120 Localité : Soleirolles

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☒ ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	 mètres	 mètres	 mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾ Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☒ ⁽¹⁾

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☒ Rehausse d'une chambre télécom sous goudron

Date prévue de début d'application 29 08 2023 Durée d'application (en jours calendaires) : 180

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale ☐ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt { Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐
ou { Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐
stationnement { Autres (à préciser) ☐ :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie _____ mètres de la saillie _____ mètres
des trottoirs _____ mètres Hauteur sous saillie _____ mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau _____ millimètre Longueur _____ mètres

Distance par rapport à l'axe de la chaussée _____ mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement _____ mètres

Ouvrages divers ⁽²⁾

Travaux sur ouvrages existants ☒ Installation nouvelle ☐

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable ☐

Eaux pluviales ☐

GDF ☐

Opérateurs réseaux ☒

Eaux usées ☐

EDF ☐

Autres (à préciser) ☐ :

Sous voirie

Sous accotement ou trottoirs

Tranchée longitudinale _____ mètres

_____ mètres

Tranchée transversale _____ mètres

_____ mètres

Fonçage _____ mètres

_____ mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement ☐

Arrêt bus ☐

Passage supérieur ou inférieur ☐

Équipements de la route ☐

Autres (à préciser) ☐ :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} ☐

Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} ☒⁽³⁾

Photos ☒

2 - Pièces complémentaires par nature de demande**2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public

1/50^{ème} ☐

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} ☐

Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème} ☐

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème} ☐

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police

1/200 ou 1/500^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 21 08 2023

Nom : GUIDO

Prénom : EVELYNE

Qualité : ASSISTANTE TECHNIQUE GENIE CIVIL

(3) Extrait cadastral ou équivalent

SOUS GOUDRON

GC LIST = 386 (BLOQUANTS)

Dossier d'étude opérateur :	SFR / ACT
N° de commande FCI	
Commune concernée :	SOLEILHAS - DEPART 04

L'opérateur est réputé avoir aigüillé la conduite aux 2 extrémités et s'être assuré, en utilisant les techniques appropriées, que la conduite n'est pas bouchée

SRO-BPI--14710757

ZAPM 11

D102, 44 Quartier de la
Moutte
04120 Soleilhas

Interlocuteur technique à contacter en cas de besoin			
Nom :	João SILVA	Fonction :	CHEF DE CHANTIER
Société :	AZUR CONNECT TECHNOLOGIES		
Téléphone :		Mobile :	07.68.75.63.51
E-mail :	jo.silva@azurconnect.fr		

Adresse de la chambre A :
D102, 79 Rue de Clastre

Adresse de la tranchée à envisager
D102, 44 Quartier de la Moutte

Adresse de la chambre B :
D 102, 195 Route de Saint-Auban



AIGUILLAGE	DATE:	CRVT FAIT PAR:	DATE:	VERIFIÉ PAR:	DATE:	NLR
ALMEIDA E ALVES	AOUT 2023	PATRICIA	18/08/2023 V. O			43 LRS

